

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-130  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
-----  
COMMUNE DE CASTELNAUDARY  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Matière : Finances  
locales

Sous matière :  
Contributions  
budgétaires

**OBJET :**  
**CONVENTION  
D'HEBERGEMENT  
D'APPLICATIONS  
METIERS  
MUTUALISES  
(CIRIL, ACTE  
OFFICE, MANTY)  
ENTRE LA  
COMMUNE ET LA  
3CLA, SUR LE  
SERVEUR  
VIRTUEL DE LA  
COMMUNE**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 23 juin 2022  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,  
François DEMANGEOT, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François  
VERONIN-MASSET, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL,  
Denis BOUILLEUX, Elisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine  
CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA  
CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Bruno PERLES, Préscillia  
GRANIER, Audrey GAIANI, Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH,  
Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Martine LACOMBE, Adrien  
ROUZAUD

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Evelyne GUILHEM Donne procuration à Sabine CHABERT,  
Bernard GRIMAUD Donne procuration à Jacqueline RATABOUIL,  
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES Donne procuration à François  
DEMANGEOT,  
Philippe GUIRAUD Donne procuration à Philippe GREFFIER,  
Brigitte BATIGNE Donne procuration à Chantal BARTHES,  
Giovanni ZAMAI Donne procuration à Javier DE LA CASA,  
Agnès SOULIER Donne procuration à Denis BOUILLEUX,

**Absents :** Delphine SANTINI

**Secrétaire :** Madame Audrey GAIANI

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE DU:  
16 JUIN 2022

AFFICHAGE EN DATE  
DU : **30 JUIN 2022**

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU **30 JUIN 2022**

Le Système d'Information & les télécommunications sont devenus indispensables au travail  
quotidien des agents des collectivités et sont aussi au cœur du développement des nouveaux  
services aux citoyens.

Conscientes de ces enjeux, la Commune de Castelnaudary et la 3CLA, ont fait le choix de  
rechercher des résultats mutuellement bénéfiques.

Ainsi des applicatifs métiers communs entre la Commune et la 3CLA, sont actuellement  
hébergés sur les serveurs virtuels de la Commune de Castelnaudary.

Une convention se propose de régler le principe de l'hébergement sur les serveurs virtuels de la Commune de Castelnaudary et aussi d'en déterminer les conditions financières.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** la convention entre la Commune de Castelnaudary et la 3CLA telle que présentée en annexe.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 23 juin 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD



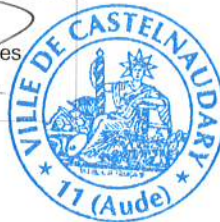
Ampliation faite le **29 JUIN 2022**

Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le : **28 JUIN 2022**

Par publication le : **30 JUIN 2022**

Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le **30 JUIN 2022**

ID : 011-211100763-20220623-DB2022130-DE

